

A.P.P.O.

Association pour la Promotion des Protéagineux et des Oléagineux

Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège

Passage des Déportés, 2

5030 GEMBLOUX

Tél/fax : 081/62.21.37 - e-mail : appo.gembloux@ulg.ac.be - www.appo.be

Gembloux, le 23 mars 2012

LE COLZA D'HIVER AU PRINTEMPS 2012

- 1) **Suite aux journées printanières, l'arrivée précoce des insectes sur la culture de colza d'hiver doit nous inciter à rester vigilant jusqu'à la floraison, pour ce qui est des méligèthes et des charançons des tiges. Il faut continuer à surveiller même s'il y a déjà eu un traitement.**
- 2) **Lutte contre la verse en colza : Utiliser un régulateur n'est pas un traitement systématique en colza. Il faut le raisonner selon la variété, la densité et la fumure azotée.**

1° Surveillance des insectes en colza d'hiver.

Comme en 2011, un **réseau de piégeage des insectes au printemps** a été mis en place en colza en 2012, avec la participation de différents organismes connus pour couvrir différentes régions : **APPO**, **CADCO**, **CRA-W**, **DGARNE** et les organismes provinciaux, **CARAH** (Province du Hainaut), **CPL-Végémar** (Province de Liège) et l'**OPA** (Province de Namur). Au total, 30 champs font l'objet d'un suivi périodique, pour indiquer la présence des insectes et leur évolution dans la culture de colza d'hiver.

Jusqu'à présent, les **méligèthes** et les **charançons de la tige** (du chou et du colza) ont été repérés dans les cuvettes, à la faveur des journées printanières de ce mois de mars 2012, avec des températures supérieures aux normales saisonnières et un ensoleillement généreux.

Suite à l'abondance des captures dans certains sites, un **avertissement** a été rédigé le 20 mars 2012 et diffusé par l'APPO et le CADCO (abonnés). Les membres de l'APPO reçoivent une information plus complète avec la liste mise à jour des produits insecticides agréés en Belgique. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'agrément sur les charançons de la tige car ces insectes étaient plutôt rares en Belgique ; ils font une apparition précoce et abondante au cours de ces deux printemps consécutifs (2011 et 2012).

La presse télévisée, RTL-TVI et la RTBF, diffusera également une interview réalisée ce 22 mars 2012.

Le charançon de la tige du chou (avec le bout des pattes rousses) n'est pas considéré comme nuisible en France. Par contre en Allemagne, même s'il est considéré comme moins dangereux que le charançon de la tige du colza (plus gros charançon et pattes noires), les piqûres de ponte au niveau de la tige (en phase d'élongation actuellement) peuvent représenter des portes d'entrée pour le phoma (provoquant les pieds secs) et dans les cas graves, entraîner des pertes de rendement pouvant aller jusqu'à 20 %. Le charançon de la tige du colza est plus dangereux pour le colza car l'éclatement des tiges peut être une réaction de la plante suite aux pontes de cet insecte ; les pertes de rendement peuvent aller jusqu'à 50 % dans les cas extrêmes.

Il nous convient donc d'être vigilant avec ces insectes peu connus jusqu'à présent chez nous.

Lorsqu'un traitement insecticide a été appliqué en colza, il faut continuer à surveiller jusqu'à la floraison, pour ce qui concerne les méligèthes et les charançons des tiges.

2° Lutte contre la verse en colza

La lutte contre la verse ne doit pas être considérée comme un traitement systématique en colza. Lors du semis, choisir une **variété résistante à la verse** permet de faire des économies, car elle ne nécessite **pas de traitement régulateur au printemps**.

VARIETES DE COLZA :	Lignées	CHH	HR	H ½ nain
Très peu sensibles à la verse	ALPAGA SESAME COLOR	CHROME	ALBATROS SHERIFF	PR45D03
Peu sensibles à la verse	CATALINA DK CABERNET PAMELA		NK ALAMIR CARDIFF DK EXPO DYNASTIE ATENZO DIMENSION DK EXPLICIT SENSATION	

CHH = Composite Hybride-Hybrides

HR = Hybride restauré

HR ½ nain = Hybride restauré demi-nain

Par contre, la lutte contre la verse est **obligatoire** dans le cas de **variétés sensibles à la verse**. Le traitement d'un régulateur et le coût du passage sont donc comptabilisés. Parmi les variétés sensibles à la verse, on trouve beaucoup d'hybrides restaurés mais l'évolution génétique nous amène aujourd'hui des hybrides nettement moins sensibles à la verse.

Pour les variétés disponibles lors des semis 2011, le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques génétiques vis-à-vis de la verse. Pour ces variétés, un traitement au **régulateur de croissance** est recommandé.

Comportement des variétés de colza d'hiver vis-à-vis de la verse :

(Observations pour certaines variétés dans les essais de l'APPO en 2009 ; pas de verse observée en 2010, ni en 2011) :

VARIETES DE COLZA :	L : Lignées	HR : Hybrides Restaurés
Très sensibles à la verse		EXCEL
Sensibles à la verse	ADRIANA	MONALISA DK EXSTORM DK EXTEC
Assez sensibles à la verse	LABRADOR	ALESSIO ARTOGA DK EXPOWER DK EXQUISITE EXOCET FLASH LIMONE NK AVIATOR PR46W14 SAFRAN TOCCATA

Pour lutter contre la verse, on utilise un régulateur de croissance au printemps en tenant compte de la variété, de la densité et de la fumure azotée.

A l'automne, le régulateur de croissance appliqué sur colza a un effet limitant l'élongation de la tige avant l'hiver, s'il est appliqué avant le démarrage de l'élongation.

Au printemps, le régulateur de croissance a un effet anti-verse de la culture.

Si un régulateur de croissance a été utilisé sur colza à l'automne 2011 (CARAMBA 0,9 l/ha) et qu'il s'agit d'une variété sensible à la verse, il faut à nouveau réguler le colza au printemps 2012 pour empêcher le colza de verser avant la récolte.

Il est obligatoire de respecter l'utilisation des produits agréés en Belgique (et pour des usages bien définis dans chaque culture) (cfr. www.fytoweb.fgov.be).

Il faut noter que le CCC n'a jamais été agréé en culture de colza d'hiver.

Il est possible de combiner un régulateur de croissance et un insecticide, s'ils sont justifiés.

Au printemps, l'utilisation du régulateur de croissance sur colza d'hiver se fait généralement au stade « boutons » D1-D2 (hauteur de végétation : 25 à 40 cm). L'usage d'un insecticide se fait après observation des insectes dans la parcelle (dans un bassin jaune et sur les plantes).

Les mélanges de produits sont permis en Belgique ; en France, tout mélange doit obtenir une autorisation préalable.

Liste complète des régulateurs de croissance agréés en colza en Belgique :

Matières actives et concentration	Nom du produit	N°agrément	Doses/ha	Firme	Formulation
Ethéphon 480 g/l (a)	ARVEST	7064/B	0,3 l	BAYER	SL
	CERAFON	9386/B	0,3 l	HERMOO	SL
	ETHEPHON CLASSIC	9202/B	0,3 l	BAYER	SL
	ETHEPRO	7775/B	0,3 l	PROTEX	SL
	FLORDIMEX 480	8678/B	0,3 l	CHEMIE	SL
Metconazole 60 g/l	CARAMBA	8883/B	1,2 l	BASF	SL
	CARAMBA	862/P	1,2 l	EUROFYTO	SL
Tébuconazole 250 g/l (b)	HORIZON EW	8354/B	0,5 l	BAYER	EW
	HORIZON EW	874/P	0,5 l	PHYTOSYSTEM	EW
	FOLICUR	980/P	0,5 l	ITICON	EW
	FOLICUR	876/P	0,5 l	PHYTOSYSTEM	EW
	TEBUSIP	9766/B	0,5 l	OXON	EW
Trinexapac-ethyl 250 g/l	MODDUS	9201/B	1,2 l	SYNGENTA	EC
	SCITEC	9768/B	1,2 l	SYNGENTA	EC
Chlorure de mépiquat 305 g/l + éthéphon 155 g/l	TERPAL	9286/B	3 l	BASF	SL

(a) + (b) : Le tébuconazole (125 g s.a./ha) est agréé en combinaison avec 144 g éthéphon/ha.

En pratique, le MODDUS n'est pas utilisé à 1,2 l/ha ; il l'est à 0,5 l/ha utilisé en combinaison avec un autre produit.

La verse en colza sera influencée par les conditions météo des mois de mai et juin 2012. La dernière année à forte verse en colza d'hiver date de 2009 (pluies et fortes rafales de vent en mai 2009).

Pour tout renseignement, l'A.P.P.O. reste à votre disposition.

Pour l'A.P.P.O.,
Ir. VERHAEGHE-CARTRYSSE Ch.